

LOI NUMÉRO 1 :

un robot ne peut porter atteinte à un être humain ni, restant passif, permettre qu'un être humain soit exposé au danger ;

LOI NUMÉRO 2 :

un robot doit obéir aux ordres que lui donne un être humain, sauf si de tels ordres entrent en conflit avec la première loi ;

LOI NUMÉRO 3 :

un robot doit protéger son existence tant que cette protection n'entre pas en conflit avec la première ou la deuxième loi.

Saison culturelle BU

mars-avril 2022

Le Pixel

L'intelligence artificielle (IA)

avec la coordination scientifique d'Éva Fourel,
doctorante à l'Université Paris Nanterre

Projection.

Algorithmes : entre mythes et réalités de Fabrice

Jazbinsek (2019, 30')

Mardi 22 mars, 12h15

Rencontre.

IA et fiction

Jeudi 24 mars, 17h30

Rencontre.

IA : quels enjeux en droit ?

Mercredi 6 avril, 17h30

Rencontre débat.

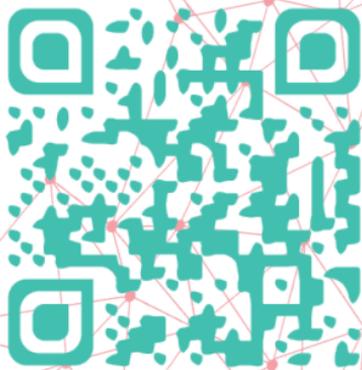
IA : émancipation ou aliénation ?

Jeudi 12 avril, 17h30

Projection débat.

IA et transhumanisme. Autour de *La fabrique du*
***cerveau* de Cécile Denjean (2017, 52')**

Jeudi 14 avril, 17h30



Les Lois de la robotique apparaissent pour la première fois dans la nouvelle *Rumaround* de Cécile Denjean d'Isaac Asimov en 1942.